



POLITIQUE

CULTURELLE

Des
Îles-de-la-Madeleine



Mot Du maire



C'est avec fierté que je présente à la population des Îles ce document qui vient indiquer la direction qu'entend suivre notre nouvelle municipalité en matière d'arts et de culture. L'adoption de la présente politique culturelle constitue l'un des premiers gestes importants posé par le conseil municipal depuis la création de notre nouvelle municipalité.

Les arts et la culture occupent une place prépondérante dans notre communauté. Partie intégrante de notre histoire et de notre patrimoine, la culture madelinienne est vivante et témoigne chaque jour du caractère spécifique de notre archipel.

La politique culturelle de la municipalité des Îles-de-la-Madeleine est le fruit d'une consultation publique ainsi que de la collaboration étroite entre le comité de travail mis sur pied pour voir à son élaboration et la Corporation culturelle des Îles Arrimage. Elle fixe donc les grandes orientations qui guideront nos interventions dans le domaine culturel au cours des prochaines années.

Le conseil municipal prend l'engagement formel d'agir, en ce qui a trait aux six fondements qui constituent les pierres d'assise de cette politique, dans les meilleurs intérêts de la population. Les membres du conseil sont convaincus que sa mise en œuvre ne pourra être que bénéfique pour notre communauté et viendra contribuer à rendre encore plus dynamique la vie culturelle de notre collectivité.

Au nom du conseil, je tiens à remercier grandement tous ceux et celles qui ont participé à l'élaboration de ce document et leur manifester notre appréciation à l'égard du travail effectué.

Claude Vigneau,

maire de la Municipalité
des Îles-de-la-Madeleine



Culture

Le présent texte sur la Politique culturelle des Îles-de-la-Madeleine utilise le mot CULTURE dans son sens élargi qui peut se préciser comme suit :

La culture madelinienne correspond plus spécifiquement à l'ensemble des aspects matériels, intellectuels, environnementaux, religieux et sociaux qui ont façonné la population de l'archipel : influence acadienne, nature, langue, travail de la mer et de la terre, tradition orale, etc., ces aspects se manifestant par des formes de comportement, de manière d'être, de savoir-faire et de production artistiques et littéraires propres aux insulaires madelinots.

Note : La forme masculine est employée dans le but d'alléger le texte; elle englobe toutefois avec autant de respect et d'égalité le genre féminin.



Présentation



La Municipalité des Îles-de-la-Madeleine présente « La politique culturelle des Îles-de-la-Madeleine », énoncé qui établit les grandes orientations du développement culturel sur son territoire. Cet exercice s'inscrit dans la continuité de l'entente tripartite de développement culturel établie entre le ministère de la Culture et des Communications du Québec, la Corporation culturelle des Îles Arrimage et la MRC des Îles-de-la-Madeleine.

La politique culturelle est le fruit d'une large consultation dont l'élément majeur fut le colloque tenu en avril 2000. Elle rappelle et précise la place qu'occupe le secteur des arts et de la culture dans la communauté madelinienne et trace les grands axes de développement de ce secteur.

« La politique culturelle des Îles-de-la-Madeleine » énumère six principes directeurs, dits « fondements », adoptés lors du colloque d'avril 2000, qui sont les pierres d'assise de cette politique culturelle. Ces fondements s'inscrivent par ailleurs dans l'un ou l'autre des trois axes de la Politique culturelle du Québec : l'affirmation de l'identité culturelle, le soutien aux créateurs et aux arts, l'accès et la participation des citoyens à la vie culturelle.

La Municipalité des Îles-de-la-Madeleine prend un engagement public en regard de ces six fondements et fixe ses grandes orientations de développement en matière d'art et de culture. Par le biais de pistes d'action, elle déterminera ensuite de façon plus précise les actions qui seront entreprises à court et à moyen termes dans chacun des secteurs. La réalisation de ce plan d'action commandera une concertation entre la Municipalité et les organismes partenaires.

En adoptant « La politique culturelle des Îles-de-la-Madeleine », la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine reconnaît l'importance des arts et de la culture dans le développement de la communauté et confirme la Corporation culturelle des Îles Arrimage dans son rôle d'organisme de concertation régionale et de développement culturel aux Îles-de-la-Madeleine.



Le temps et

Les Îles-de-la-Madeleine se sont forgé, au fil de leur histoire, une identité culturelle qui se démarque de ce qui existe ailleurs au Québec. Prenant racine dans un passé où se mêlent l'Acadie et le Québec, la culture madelinienne puise ses couleurs autant dans ces deux creusets identitaires que dans son environnement maritime et insulaire, le tout engendrant cette façon si particulière de vivre et de parler propre aux Madelinots.

Il y a à peine 50 ans, la vie culturelle aux Îles-de-la-Madeleine était étroitement liée à l'activité familiale et communautaire, tournant principalement autour de l'expression orale et musicale traditionnelle. En constante mouvance, elle s'exprime aujourd'hui par un parler aux accents acadiens, un rythme de vie façonné par la mer et les saisons, une tradition musicale fortement ancrée dans le milieu, une architecture qui fait référence à l'histoire, ainsi qu'à travers une diversité de formes d'expression (métiers d'art, arts visuels, musique, théâtre, littérature, etc.) alliant la tradition, les grands courants artistiques et les techniques modernes.

On assiste depuis plusieurs années à l'émergence d'une pratique artistique de plus en plus affirmée, inspirée par l'environnement et nourrie par le dynamisme de ceux qui l'animent. Qu'elle soit née de la confrontation avec des courants artistiques plus actuels provoquée par « l'ouverture sur le continent » vécue depuis 30 ou 40 ans, de l'influence des insulaires qui voyagent et de celle des créateurs et de gens qui viennent s'installer sur les îles, ou encore de l'essor de l'industrie touristique qui crée de nouveaux marchés pour le produit culturel et artistique, cette évolution culturelle apporte un souffle nouveau et incite à la réflexion. Le développement des nouvelles technologies de communications et le phénomène de mondialisation de la culture n'obligent-ils pas la culture madelinienne à s'affirmer et à se définir davantage pour pouvoir évoluer sans que soient menacées son authenticité et son identité? Les insulaires prennent de plus en plus conscience de la richesse de cette culture qui est la leur et font en sorte de se l'approprier davantage. Les efforts de mise en valeur du patrimoine architectural, la littérature sur l'histoire ou sur le parler madelinot, la création et la production artistique sur la thématique des îles et les événements culturels en sont des témoignages.

La volonté du milieu de prendre en main le développement des arts et de la culture a contribué de façon significative à son évolution. La naissance de la Corporation culturelle des Îles Arrimage en 1989 en fut un facteur déterminant. Organisme reconnu et soutenu par le ministère de la Culture et des Communications et la Municipalité des Îles, Arrimage a des mandats de concertation et de représentation du milieu culturel, ainsi que de



L'espace d'une culture

développement, de soutien et de promotion. Malgré ses ressources limitées, elle compte de nombreuses réalisations à son actif et est devenue le pôle d'attraction où convergent les forces vives du milieu culturel madelinot. Sa présence dans le milieu permet non seulement de dynamiser la vie culturelle et d'apporter du support aux artistes, mais elle contribue également à faire reconnaître le rôle important joué par le secteur des arts et de la culture dans le développement socio-économique de l'archipel.

Si on avait à peindre sur un même tableau ce qui définit le milieu artistique et culturel des îles-de-la-Madeleine, l'image qui en résulterait serait éclatante et colorée. Elle parlerait des artistes, des gens, des façons de dire et de faire, du paysage... et illustrerait surtout, en de larges traits, ce courant créatif qui voyage des arts visuels à la littérature, en passant par la musique et la chanson, le théâtre, le cirque, le patrimoine et les métiers d'art.

Mais le tableau ne saurait être complet s'il ne décrivait également certaines conditions qui fragilisent et risquent d'hypothéquer le milieu artistique et culturel. En arts visuels et en métiers d'art, le haut potentiel de création et la qualité toujours croissante de la production artistique entraînent un besoin de plus en plus grand de support professionnel. Du côté des arts de la scène où la musique occupe une large place, où le théâtre semble pouvoir compter de plus en plus sur un bassin de jeunes artistes en émergence et où les arts du cirque sont en développement, les artistes doivent composer avec des lacunes importantes en matière d'équipements et avec l'absence d'un organisme voué à la production. Du côté du livre, on note la présence de nombreuses bibliothèques mais l'absence d'un lieu central offrant l'accès à un large éventail de littérature et d'ouvrages de référence et de documentation. Quant au patrimoine, sa diversité nécessiterait un plan régional de développement pour sa protection et sa mise en valeur.

En conclusion, l'exercice ayant mené à l'élaboration de la présente politique culturelle fut avant tout une façon de faire le point sur un important cheminement culturel collectif. Ce travail de réflexion a permis de jeter un regard sur le temps parcouru et sur l'espace occupé pour ainsi mieux fixer l'avenir. Une grande satisfaction se dégage du bilan réalisé. On peut sans gêne ressortir des qualificatifs comme richesse, dynamisme, créativité sans toutefois passer outre aux nombreuses préoccupations, entre autres, face à l'absence d'indispensables outils et équipements culturels pouvant assurer le développement du milieu madelinot. Puisque la présente politique constitue une volonté d'aller de l'avant, il est à souhaiter que l'institution qu'est la nouvelle municipalité en soit le moteur.

Les six fondements de la politique culturelle

1.

La culture donne à la société madelinienne son identité et sa cohérence. Elle est un moteur de développement et d'épanouissement collectifs et individuels.

2.

La culture madelinienne témoigne de ses origines acadiennes et québécoises, de son environnement insulaire et maritime et du positionnement géographique de son territoire au cœur du golfe du Saint-Laurent. Elle est aussi teintée de la présence d'une communauté anglophone principalement d'origine écossaise.

3.

Le patrimoine madelinot constitue une richesse culturelle collective significative.

4.

La création artistique est essentielle à la vitalité culturelle de l'archipel et à l'affirmation de l'identité individuelle et collective.

5.

La culture est un bien collectif. L'accès à la culture est un droit fondamental et les citoyens madelinots sont les acteurs essentiels de son dynamisme.

6.

Le développement culturel commande une prise en charge publique et collective. La Municipalité des Îles-de-la-Madeleine a une responsabilité prépondérante à cet égard et son rôle implique la concertation et la participation active des divers partenaires du milieu.



des Îles-de-la-Madeleine



Les six fondements de « La politique culturelle des Îles-de-la-Madeleine » font référence aux trois axes de la Politique culturelle du Québec :

- **L'affirmation de l'identité culturelle**
pour les fondements 1, 2 et 3
- **Le soutien aux créateurs et aux arts**
pour le fondement 4
- **L'accès et la participation des citoyens à la vie culturelle**
pour les fondements 5 et 6





Fondement 1

La culture donne à la société madelinienne son identité et sa cohérence. Elle est un moteur de développement et d'épanouissement collectifs et individuels.

Composante majeure du développement personnel et collectif, la culture contribue grandement à la qualité de vie du citoyen. C'est par les arts et la culture que la communauté madelinienne s'identifie et se distingue des autres collectivités. Avant d'être objet de production artistique, la culture existe d'abord par elle-même, se situant au cœur de l'identité, des gestes, des mots et de l'agir individuel et collectif. Elle est faite de l'ensemble des convictions et des manières de voir et de faire qui orientent plus ou moins consciemment le comportement des individus. À la fois matérielle et immatérielle, elle se compose également des usages, des coutumes et des manifestations artistiques, religieuses, techniques et intellectuelles qui caractérisent la collectivité madelinienne.

La création artistique, l'innovation et la communication sont essentielles au dynamisme de l'archipel et à l'affirmation de l'identité insulaire. Contribuant à la mise en valeur de la communauté et de sa spécificité, le secteur des arts et de la culture a une incidence significative sur le développement social et économique de l'archipel madelinot. À ce sujet, le paysage culturel est un des éléments clés du développement de l'industrie touristique. Il devient alors nécessaire d'établir un rapport d'équilibre entre l'activité touristique et l'activité culturelle afin d'éviter que l'expression de la culture madelinienne ne devienne axée que sur les exigences du marché et de l'industrie touristiques.

Fondement 1



En ce sens, la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine s'engage :

- à favoriser le maintien et la promotion de l'identité madelinienne ;
- à reconnaître et à favoriser la tenue d'activités artistiques et culturelles qui constituent avant tout des moyens d'expression, de développement culturel individuel et de cohésion collective contribuant à l'affirmation de l'identité madelinienne ;
- à reconnaître le secteur des arts et de la culture comme un secteur économique à part entière, créateur d'emplois et à soutenir le développement du plein potentiel économique des entreprises culturelles de l'archipel ;
- à développer et à soutenir les projets liés au tourisme culturel ;
- à favoriser et à soutenir la promotion, la diffusion et l'exportation des productions artistiques et culturelles.





Fondement 2

La culture madelinienne témoigne de ses origines acadiennes et québécoises, de son environnement insulaire et maritime et du positionnement géographique de son territoire au cœur du golfe du Saint-Laurent. Elle est aussi teintée de la présence d'une communauté anglophone principalement d'origine écossaise.

Peuplé depuis plus de deux siècles, l'archipel des îles de la Madeleine a développé au cours de son histoire une culture qui lui est propre. Le caractère original de cette culture est le résultat de diverses influences : un fort héritage acadien, de multiples échanges avec les provinces de l'Atlantique, le rattachement au Québec et un environnement maritime et insulaire conduisant à la fois à un certain isolement et à une convergence de cultures différentes (peuplement, naufrages, commerce avec les Maritimes, apport des allogènes...).

Aujourd'hui, le développement des communications, le phénomène de mondialisation de la culture et divers autres facteurs placent l'identité culturelle madelinienne dans une constante mouvance qui invite à la réflexion : réflexion sur la meilleure façon de faire pour permettre à la culture madelinienne d'évoluer et de s'ajuster à l'époque actuelle sans trahir ses origines et réflexion sur la façon qu'aura la jeune génération d'exprimer la culture dont elle est issue.



Fondement 2



En ce sens, la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine s'engage :

- à analyser, en partenariat avec le milieu de l'éducation et le secteur des communications, les enjeux actuels du développement des communications et des technologies de l'information et des communications touchant plus particulièrement les nouvelles générations, et ce, en regard de l'identité culturelle madelinienne ;
- à assurer, en partenariat avec le milieu de l'éducation et le secteur des communications, la transmission de la culture madelinienne aux nouvelles générations ;
- à appuyer les initiatives visant à mettre en valeur les spécificités culturelles madelinienes ;
- à assurer, en collaboration avec le conseil d'arrondissement et les organismes culturels de la communauté anglophone, la mise en valeur et la protection de la culture anglophone madelinienne.



Fondement 3

Le patrimoine madelinot constitue une richesse culturelle collective significative.

Le patrimoine témoigne du caractère spécifique des Îles-de-la-Madeleine. Il convient non seulement de le protéger, mais de le conserver et de le mettre en valeur. C'est à travers l'enseignement et la recherche en histoire que l'on découvre la véritable valeur du patrimoine. La Municipalité des Îles est appelée à jouer, avec la contribution de partenaires du milieu, un rôle de chef de file dans la reconnaissance et la mise en valeur des ressources patrimoniales existantes.

En ce sens, la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine s'engage

- à adopter, en collaboration avec les partenaires du milieu, une stratégie globale d'intervention et de gestion en matière de patrimoine définissant un ensemble de priorités quant à la protection, la conservation, la mise en valeur et la diffusion du patrimoine des Îles-de-la-Madeleine qui s'appliquera à chaque village en respectant leurs spécificités.



Fondement 4



La création artistique est essentielle à la vitalité culturelle de l'archipel et à l'affirmation de l'identité individuelle et collective.

Il y a lieu de reconnaître la contribution particulière des artistes autant à la vie culturelle de notre milieu qu'au rayonnement de notre archipel. Ne sont-ils pas d'importants ambassadeurs? Il importe de traduire cette reconnaissance par diverses mesures directes et indirectes en vue de faciliter, d'encourager et de promouvoir le travail des créateurs locaux.

En ce sens, la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine s'engage :

- à soutenir et à favoriser la création, la production, la diffusion, la recherche et la mise en marché dans toutes les disciplines artistiques (arts de la scène, arts visuels, métiers d'art, littérature, arts médiatiques) ;
- à soutenir, en partenariat avec le secteur de l'éducation, la formation artistique permettant aux créateurs d'acquérir une solide formation de base et le perfectionnement nécessaire à leur pratique ;
- à consolider, en partenariat avec le secteur de l'éducation, les activités de formation artistique offertes sur le territoire, notamment pour les jeunes ;
- à accroître, en partenariat avec les médias, la diffusion de l'information culturelle et artistique sur le territoire.



Fondement 5

La culture est un bien collectif. L'accès à la culture est un droit fondamental et les citoyens madelinots sont les acteurs essentiels de son dynamisme.

Il appartient à la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine, comme instance politique et administrative couvrant l'ensemble du territoire, de créer un climat favorable et de déterminer des conditions qui stimulent et favorisent l'expression de la culture, ce qui signifie, pour le citoyen, la possibilité concrète de conserver ses traditions, de s'exprimer par les arts, d'accéder aux connaissances, de se constituer un patrimoine collectif, d'innover, d'accéder aux arts par l'entremise d'activités, de bénéficier de services de bibliothèque de qualité gratuits et accessibles, de jouir du patrimoine, d'avoir accès à l'éducation, de prendre part à des manifestations culturelles, etc.

En ce sens, la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine s'engage :

- à entreprendre les actions nécessaires, en partenariat avec les instances concernées, pour qu'une mise en commun et une rationalisation des ressources humaines, des équipements et des outils régionaux des milieux scolaire et municipal soient faites afin d'en maximiser l'accessibilité pour la production et la diffusion du produit culturel ;



Fondement 5



- à jouer un rôle aviseur sur les projets d'implantation d'infrastructures développés par les secteurs communautaire et privé et à apporter un soutien aux projets qui favorisent la création, la production, la diffusion et la formation artistiques et qui visent la mise sur pied d'équipements culturels régionaux manquants ;
- à planifier, en partenariat avec les comités de loisirs locaux, l'organisation et la pratique d'activités socioculturelles correspondant aux intérêts des citoyens et à s'assurer qu'un traitement équitable et une aide correspondante soient accordés au loisir culturel ;
- à favoriser l'accès de la population aux technologies de l'information et des communications en établissant, avec le secteur de l'éducation, le secteur des communications et les autres partenaires concernés, des mesures concrètes d'intervention et en apportant un soutien aux projets qui visent l'atteinte de ces objectifs ;
- à valoriser l'histoire, les traditions, les arts et les autres manifestations de la culture madelinienne ;
- à favoriser les échanges culturels avec l'extérieur de l'archipel.





Fondement 6

Le développement culturel commande une prise en charge publique et collective. La Municipalité des Îles-de-la-Madeleine a une responsabilité prépondérante à cet égard et son rôle implique la concertation et la participation active des divers partenaires du milieu.

La Municipalité des Îles doit jouer un rôle moteur dans le développement culturel, mais ne peut assumer seule ce mandat. Elle reconnaît donc la compétence des organismes du milieu intéressés et aptes à intervenir dans le secteur culturel. Plutôt que de se substituer à eux, elle fait appel à leur participation en vue d'instaurer un véritable partenariat. Plus spécifiquement, elle reconnaît l'expertise développée et le rôle joué par la Corporation culturelle des Îles Arrimage et officialise le mandat qui lui est confié comme partenaire privilégié en ce qui touche l'orchestration de la concertation et du développement culturel dans le milieu.

La Municipalité des Îles verra à mandater et à appuyer les organismes engagés dans le développement culturel, à susciter et à faciliter l'émergence et la réalisation de projets culturels issus de la communauté ainsi qu'à instaurer des mécanismes favorisant les échanges et la concertation entre les partenaires. Les divers paliers gouvernementaux et les organismes madelinots concernés doivent aussi apporter leur contribution. La Municipalité verra à revoir et à définir avec ses partenaires le partage des responsabilités.

Fondement 6



En ce sens, la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine s'engage :

- à reconnaître officiellement la responsabilité de la Corporation culturelle des Îles Arrimage dans son rôle de concertation pour le développement culturel des Îles-de-la-Madeleine et ce, tant avec les partenaires locaux et régionaux socio-économiques qu'avec tous les organismes représentant le milieu culturel et à consolider et à augmenter ses moyens financiers ;
- à faire préciser les rôles et les responsabilités de chacun des partenaires socio-économiques locaux en matière de développement culturel : secteur de l'éducation, secteur municipal, secteur touristique, secteur des communications, Centre local d'emploi (CLE), Centre local de développement (CLD), Société d'aide au développement de la collectivité (SADC), etc., à instaurer et à développer des mécanismes de concertation impliquant ceux-ci et certains partenaires régionaux tels le ministère de la Culture et des Communications et le Conseil régional de développement et de concertation de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine (CRCD-GÎM) pour le traitement des dossiers de nature culturelle ;
- à favoriser et à soutenir l'émergence de regroupements sectoriels et la concertation dans chacun des secteurs artistiques ;
- à élaborer, au plus tard dans un échéancier de six mois suivant l'adoption de la politique culturelle, un plan d'action actualisé à partir de pistes d'action, à établir dans ce plan les priorités, à préciser le calendrier, à identifier les organismes porteurs et à quantifier les ressources matérielles et humaines à y affecter dans le contexte de la réorganisation municipale.



Crédits



La Politique culturelle de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine a été réalisée par un comité de travail composé des personnes suivantes :

Marie Aubin, Corporation culturelle des Îles Arrimage
Line Bouffard, Centre d'archives régional des Îles
Jeannot Gagnon, Municipalité des Îles-de-la-Madeleine
Arthur Miousse, CLSC des Îles
Jacques Solomon, Centre d'études collégiales des Îles
Paul Thériault, Centre d'études collégiales des Îles
François Turbide, La Méduse
Annie Vigneau, Villes et villages d'art et de patrimoine

Rédaction

Marie Aubin

Révision linguistique

Chantal Naud
Odette Roy

Photos

Arrimage, Pascal Arseneau, Gemini 3D, Carole Painchaud,
Michel Papageorges

Mise en page et impression

Gemini 3D

Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

C.P. 1460, Cap-aux-Meules
Îles-de-la-Madeleine (Québec) G0B 1B0
Téléphone : (418) 986-3100
Télécopieur : (418) 986-6962
Courriel : general@muniles.ca

Dépôt légal, 4^e trimestre 2002
Bibliothèque nationale du Québec
ISBN-2-9807730-0-X

RÉFÉRENCE DES PHOTOS

Page couverture :

France Painchaud, joaillière

Détail de la sculpture *Monument aux pêcheurs* – Roger Langevin

Abri pour un poisson curieux – Marie Berger

Patrice Deraspe et Bertrand Deraspe en spectacle

Haut de chaque page :

Détail *d'une étoile de mer en verre* – François Turbide

Page 3 :

Église Saint-Pierre de Lavernière

Page 4 :

Sablier – François Forest

Page 5 :

Pendule de plage – Artisans du Sable

Page 6 :

Baleine sur les flots – Daniel Renaud

Page 7 :

Mes Îles, Mon pays – Centre culturel de Havre-Aubert

Page 8 :

Exposition au Festival acadien d'Abram-Village,
Île-du-Prince-Édouard

Page 13 :

Isoline Vallée, souffleuse de verre

Page 15 :

Gilles Lapierre en spectacle

Page 17 :

Josée Lapierre, auteure-compositeuse-interprète

Page 19 :

Le Ponchon



arrimage

Corporation culturelle des Îles-de-la-Madeleine



**Municipalité des
Îles de la Madeleine**

Loisirs et Culture

Direction des ressources humaines et
des communications